

Une réflexion économique sur le lien famille-chômage et la constitution du couple

Anne Solaz *

Cet article présente une analyse de l'influence du chômage sur la constitution du couple en France à partir de l'enquête Situation familiale et emploi réalisée par l'INED en 1994. Face au constat de la relative rareté des études économiques et démographiques reliant le chômage et la famille, des hypothèses explicatives sont avancées. Une étude bivariée sur les durées entre la fin des études et le premier emploi ou la première mise en couple met en évidence un sens de « causalité » prioritaire en début de cycle : le premier emploi a plus d'effet sur la première mise en couple que l'inverse. Enfin, la vie en couple est moins probable à tout âge quand l'individu est au chômage. Un emploi est généralement une condition nécessaire à l'entrée dans la vie conjugale pour les hommes. Une situation de précarité ou de chômage est un peu moins défavorable pour les femmes. Il est possible que les individus en situation précaire soient moins exigeants sur le marché matrimonial.

Le débat sur l'allocation parentale d'éducation et le congé parental a redonné toute son actualité au problème de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Les liens entre ces deux vies ont pendant longtemps été regardés sous le seul angle de la charge familiale et des conséquences en termes d'activité féminine, de partage du temps de travail et de choix de carrières. Aujourd'hui se pose un nouveau débat liant ces deux domaines de la vie. Il s'agit du lien entre le chômage et la famille.

Avec le fort taux de chômage et la généralisation des formes précaires de travail, le rapport à la vie professionnelle est modifié. L'entrée sur le marché du travail n'est plus libre mais contrainte à cause de la conjoncture défavorable des vingt dernières années. Dans ces conditions, le débat n'est

plus seulement en terme de conciliation des vies familiales et professionnelle dès lors que l'une est difficilement accessible, mais en terme d'accès aux deux.

Famille et emploi ont à la fois des relations de concurrence à certaines périodes de la vie (lors de la venue d'un enfant par exemple) mais aussi de complémentarité (comment s'installer dans un nouveau logement à deux sans disposer d'un emploi ?). Si ces deux aspects sont liés, les contraintes auxquelles est soumis l'un pèsent nécessairement sur l'autre en modifiant le rapport de forces entre ces deux domaines en relation.

L'accès à la vie conjugale et familiale n'est-il pas lui-même conditionné par celui au marché du travail ? Un chômeur se met-il plus vite en couple pour s'assurer un revenu *via* celui de son conjoint ou, au contraire,

* Doctorante INED/
THEMA.

attend-il de trouver un travail avant de cohabiter ? Est-on dévalorisé pour accéder à une première expérience de vie commune quand on est chômeur ? Cet article a pour objectif d'expliquer, d'une manière générale, pourquoi les recherches économiques et démographiques reliant les domaines familiaux et professionnels se sont pendant si longtemps focalisées sur l'arbitrage entre vie professionnelle et familiale sans tenir véritablement compte des problèmes de chômage. Pourtant ces derniers peuvent aussi peser lourdement sur la vie familiale.

La famille : un niveau d'analyse rare pour étudier le chômage

Etonnamment, la famille est un niveau d'analyse rare pour étudier le chômage. Que l'on s'intéresse aux origines ou aux conséquences du chômage, les analyses se situent, la plupart du temps, soit au niveau individuel soit, au contraire, au niveau agrégé (national, régional ou sectoriel).

Au niveau macroéconomique, les origines du chômage sont expliquées par deux grands types d'arguments : la montée du chômage et le ralentissement de la croissance. L'un s'appuie sur la concurrence des pays à bas salaires et les trop forts coûts salariaux, l'autre sur l'insuffisance de la demande globale. Les conséquences du chômage sont largement traitées en termes d'inflation, de problème de financement des régimes de retraites ou de santé à travers la réduction de la population active cotisante.

D'un point de vue individuel, les études sur les durées des périodes de chômage insistent sur l'importance des caractéristiques, telles que le sexe, l'âge, le niveau de diplôme, le salaire de réserve (salaire fictif à partir duquel on accepte une offre de travail), ou encore le secteur d'activité pour mettre en évidence des inégalités dans l'accès à l'emploi et des comportements de recherche différenciés. Quant aux conséquences, elles sont mises en évidence, par exemple, par les plus grandes fréquences de troubles psychologiques et de problè-

mes de santé dans la population des chômeurs dont l'accès aux soins est réduit.

Le chômage est ainsi souvent étudié au niveau individuel et au niveau global. Plus rarement, il est analysé au niveau intermédiaire du ménage ou de la famille. Pourtant, le ménage du chômeur subit aussi les retombées de la perte d'emploi à travers la réduction du niveau de vie global et les changements qu'elle implique en termes d'organisation et de projets d'avenir pour tous les membres du ménage. La rareté des études reliant le chômage et la famille est d'autant plus surprenante que la précarité, en revanche, est étudiée au niveau familial. Ainsi, les « solidarités familiales » sont rapidement mentionnées dès qu'on évoque la pauvreté et la précarité. De plus, l'étude de la précarité fait ressortir des types de configurations familiales particulièrement touchées comme les familles monoparentales ou les familles nombreuses. Il semblerait donc que la liaison précarité-famille soit plus souvent et facilement évoquée que la liaison chômage-famille.

La liaison précarité-famille est plus facilement évoquée

Cependant, ces deux situations ne sont pas si éloignées en termes de conséquences humaines, sociales et économiques. L'une et l'autre entraînent une incertitude quant à l'avenir et parfois une baisse de revenus, conséquences qui sont pénalisantes pour les projets de vie. Par ailleurs, les passages de l'état de travailleur précaire à celui de chômeur, et inversement, sont courants compte tenu de l'ampleur qu'ont pris les statuts précaires et la récurrence des épisodes de chômage pour un individu. La fin de la première période de chômage est rarement définitive. On observe souvent l'alternance entre chômage et précarité professionnelle (contrats à durée déterminée, stages, intérim, etc.). Il est donc paradoxal d'observer autant d'études reliant la précarité professionnelle et familiale, et aussi peu reliant le chômage et la famille, alors que les situations de chômage et de précarité sont proches.

L'enquête Situation familiale et emploi

L'enquête Situation familiale et emploi a été réalisée en 1994 par l'Institut national des études démographiques et l'INSEE. Elle retrace les histoires de vie familiale et s'adresse aux ménages comportant au moins un adulte né entre 1944 et 1973 (âgé de vingt et un ans à cinquante ans fin 1994). Près de cinq mille personnes constituent l'échantillon. Les questionnaires hommes et femmes sont distincts. Le contenu est presque identique, mais certaines questions ne sont posées qu'aux hommes (service militaire), et d'autres qu'aux femmes (avortement...). Il s'agit d'une enquête rétrospective qui retrace les histoires de vie conjugale. L'entretien comporte six parties. La première comprend des questions sur la vie professionnelle de l'enquêté, ainsi que sur sa situation conjugale au moment de l'enquête et sa famille d'origine. Puis suit (partie B) la rétrospective des périodes de vie

en couple. La partie C concerne les grossesses et les enfants. Le reste est consacré au désir d'enfants et éventuels problèmes pour y parvenir (partie D) et aux moyens de contraception (partie E). Enfin, le dernier volet contient des informations sur le déroulement de l'entretien.

Cette enquête a permis d'établir un état des lieux des unions libres et des naissances hors mariage en France, en apportant l'information sur le statut matrimonial de fait du couple : cohabitants, mariés directs (sans cohabitation préalable au mariage) ou mariés indirects (après une période de cohabitation).

L'enquête est issue du tiers sortant de l'enquête Emploi de l'INSEE de 1994, ce qui a permis de récupérer des informations complémentaires sur l'activité professionnelle.

Certes, des études récentes ont commencé à s'intéresser au chômage sous l'angle de la famille. Par exemple, on comptabilise de plus en plus souvent les ménages touchés par le chômage. Dans son introduction au rapport « Famille et chômage », Jacques Commaille (1999) remarque qu'en 1982, 10 % des ménages comprenaient au moins un chômeur. En 1998, le pourcentage est de 15 %. Sur une période de deux ans environ (entre 1993 et 1994), on approche de près d'un ménage sur quatre dont un des membres a fait l'expérience du chômage. Il arrive aussi que, parmi la multitude d'indicateurs utilisés pour appréhender et définir la pauvreté, le nombre de personnes au chômage ou dans une situation professionnelle instable au sein d'un ménage soit utilisé comme critère.

Economie de la famille, économie du chômage : un cloisonnement

Peu d'études traitent en profondeur le lien entre chômage et ménage. Pourtant, l'économie de la famille, de par sa terminologie même, semble le cadre théorique propice

pour traiter conjointement des deux aspects économiques et familiaux.

Les thèmes de recherche de l'économie de la famille, dont Gary S. Becker (1991) a été le chef de file, sont cependant restés, pendant longtemps, strictement (seulement) « familiaux ». L'économie de la famille portait son attention sur les comportements matrimoniaux, les comportements de fécondité, le divorce ou la répartition des tâches entre conjoints. Le chômage, qui concernait le secteur marchand, était loin de ses préoccupations. Il faut ajouter que l'économie de la famille, de tradition néoclassique, porte son attention sur le chômage volontaire (les personnes au chômage le sont car elles ne désirent pas travailler au salaire en vigueur) ou éventuellement structurel (dû à une inadéquation momentanée entre la structure de l'offre et de la demande de travail), mais pas sur le chômage involontaire.

De plus, la partition des sous-domaines au sein de la science économique reste très forte. Le cloisonnement est important entre l'économie du travail et l'économie de la

famille qui évoluent de manière séparée. L'économie du travail s'est structurée autour de deux pôles entre microéconomie et macroéconomie sans laisser de place véritable à l'environnement familial du chômeur, sauf parfois comme variable explicative dans les travaux empiriques.

Il existe tout de même des études économiques susceptibles de traiter des rapports chômage-famille. Elles peuvent se classer en trois grandes catégories : les études sur l'offre de travail, les études sur la prospection d'emploi, et les études démographiques ou économiques plus générales étudiant conjointement trajectoires professionnelles et familiales.

Les études sur l'offre de travail

Une théorie économique qui aurait pu tenir compte des deux aspects chômage et famille est la théorie de l'offre de travail qui tient compte du temps marchand et domestique. Mais cette dernière souffre de son cadre néoclassique pour tenir compte du chômage. Le chômage est resté un long absent des recherches économiques sur la famille. En effet, la montée de l'activité féminine dans l'après-guerre avait suscité un engouement pour les recherches sur l'économie de la famille et sur l'offre de travail. Ainsi, on montrait qu'à partir des années soixante-dix, l'offre de travail des femmes était fortement liée au statut matrimonial, au nombre d'enfants et, plus récemment, à la probabilité de divorcer (Johnson et Skinner, 1986).

Ces modèles d'offre de travail reposent sur l'hypothèse principale de choix entre loisir et travail. Ils ne prennent pas en compte, ou très peu, les nouvelles contraintes d'un marché du travail incapable d'offrir à tous un emploi. La plupart des travaux analysent l'offre de travail comme le choix d'un individu au budget temps limité, qui le partage entre loisir et travail (souvent étudié à travers la consommation), entre production marchande et non marchande selon le salaire proposé. Le « choix » de la durée de travail et donc les taux d'activité

des différentes populations proviennent de l'arbitrage entre la consommation et le loisir. Mais l'appellation « loisir » est ici à prendre au sens large puisque le loisir comprend la production domestique qui va permettre de produire à la maison ce qu'on pourrait obtenir sur le marché.

L'offre de travail salarié dépend des caractéristiques personnelles (niveau de qualification, âge, expérience, revenus annexes, patrimoine) mais aussi du cadre institutionnel (taux d'imposition par exemple) et de la situation familiale du salarié (taille, nombre de personnes à charge, caractéristiques des membres de la famille). Pierre Cahuc et Laurent Zylberberg (1996) remarquent que si la théorie néoclassique de l'offre de travail est capable d'expliquer les volumes d'offre de travail, elle est en revanche « *moins satisfaisante pour comprendre les décisions de participation au travail* ». La vision du chômage de la théorie de l'offre de travail est restée néoclassique, c'est-à-dire basée sur un chômage involontaire, et le chômeur est faussement assimilé à un inactif car la théorie néglige les coûts et le temps de recherche d'emploi. Si l'on pouvait accepter cette vision dans un contexte de plein emploi, aujourd'hui cela est remis en question.

Pourtant, le taux de chômage féminin est déjà fort dès le milieu des années soixante-dix [en 1975, le taux de chômage féminin est déjà de 7,3 % contre 3,5 % seulement pour les hommes (1)]. Mais l'activité féminine n'était regardée que sous l'angle de l'arbitrage entre vie familiale et vie professionnelle sans tenir compte véritablement des contraintes qui limitent l'accès au marché du travail.

La théorie du « job search »

Le second grand ensemble de la littérature microéconomique sur le chômage comprend les études s'appuyant sur la théorie économique du « job search » initialement formalisée par John McCall (1970) et David Mortensen (1970) dans les années soixante-dix. L'attention est portée sur le

(1) « Données des comptes et indicateurs économiques », rapport sur les comptes de la Nation, *INSEE Résultats*, 1997.

comportement de recherche d'emploi de chômeurs. Ces recherches donnent lieu à de nombreuses applications empiriques sur le temps passé à la recherche d'un emploi. Certaines d'entre elles vont parfois tenir compte, à côté des variables explicatives traditionnelles (âge, diplôme, secteur d'activité, sexe, etc.), de variables caractérisant la situation matrimoniale. Par exemple, Stefan Nickell (1979) montre que les chômeurs mariés avec enfants sortent plus vite du chômage que les chômeurs isolés.

Plus récemment, et donc dans un contexte différent où le chômage s'est banalisé, Chantal Cases (1994) a des résultats plus modérés. Elle observe que la position du chômeur dans le ménage, toutes choses égales par ailleurs, joue peu sur la probabilité de sortie du chômage. Elle distingue les chômeurs selon le statut de leur conjoint (actif ou chômeur lui aussi), les personnes seules et les jeunes vivant chez les parents. Seules quelques catégories se différencient du groupe de référence (conjoint d'actif) : les femmes seules responsables d'un ménage et les jeunes filles à charge de leurs parents ont des durées de chômage plus courtes tandis que les garçons à charge sortent moins rapidement de l'état de chômeur.

De fortes inégalités individuelles

Une autre étude économétrique réalisée par Liliane Bonnal et Denis Fougères (1990) introduit une variable croisée tenant compte de la situation familiale légale, de la profession du conjoint et du nombre d'enfants (moins ou plus de trois). Seuls les hommes mariés dont la femme ne travaille pas et ayant au moins trois enfants restent moins au chômage. En revanche, les femmes mariées dont le conjoint travaille retrouvent un emploi plus rapidement que les femmes célibataires ou les femmes mariées à un mari inactif.

Ces études ont mis en évidence de fortes inégalités individuelles de probabilité de sortie du chômage. Si la situation familiale peut s'avérer explicative dans certains cas,

elle n'est pas pour autant déterminante. Les variables d'éducation et de milieu social ont systématiquement un pouvoir explicatif plus fort. Il faut aussi remarquer que ces études n'ont pas pour objectif premier de percevoir les liens entre le chômage et la famille mais plutôt d'analyser les comportements différents de recherche d'emploi et les conditions du retour à l'emploi.

Enfin, un troisième ensemble d'études plus démographiques a essayé de relier ces deux domaines. Ainsi, Thomas Piketty (1997) met en avant les configurations familiales pour expliquer les tendances macroéconomiques des taux de non-emploi sur les quinze dernières années. Il est également observé que l'on résiste mieux au chômage quand son conjoint en a déjà fait l'expérience (Courgeau et Méron, 1996) et que les familles sont inégalement frappées par le chômage selon leur structure : les familles monoparentales sont plus durement touchées que les familles où les deux parents sont présents (Festy, 1984) (2).

L'idée d'un lien entre famille et chômage

Si les deux derniers ensembles ont permis de soulever l'idée d'un lien significatif entre famille et chômage, la vie maritale est introduite de manière très partielle. Ceci est dû à un problème d'information car on ne dispose le plus souvent que de variables d'état civil (c'est le cas pour les études sur la prospection d'emploi réalisées sur les fichiers UNEDIC administratifs de chômeurs), ce qui ne permet de distinguer les célibataires des couples non mariés. L'information est aussi donnée à temps fixe, ce qui ne permet pas d'étudier l'influence d'une situation antérieure ou postérieure (quel type d'emploi a été retrouvé ?).

On peut donc avancer plusieurs hypothèses à la rareté des recherches reliant le chômage et la famille. Des hypothèses économiques liées au cadre d'analyse néoclassique des théories d'offre de travail et de l'économie de la famille et à la partition de ces deux disciplines, ainsi que le

(2) Pour une revue de la littérature plus étendue et d'orientation plus pluridisciplinaire sur le thème « famille-chômage », on peut se référer à l'article de Gilles Nezosi *Famille et chômage : synthèse des connaissances*, in « Famille et chômage » (sous la dir. de Jacques Commaille), Haut conseil de la population et de la famille, juillet 1999.

manque de données. En effet, peu d'enquêtes renseignent à la fois sur la situation professionnelle et sur la situation maritale de fait (et non légale) de manière longitudinale.

Cette revue sommaire de la littérature a permis de faire ressentir le besoin d'études plus spécifiques des liens entre chômage et famille. Mais elle soulève aussi des questionnements sur les indicateurs à utiliser et le sens de dépendance dominant pour étudier ces deux aspects conjointement.

La difficulté de définir des critères

Le début de cycle de vie est une période charnière pour les décisions familiales et professionnelles. Rien n'est encore décidé et, par conséquent, il se peut que des choix soient réalisés, des stratégies adoptées qui privilégient un domaine si l'autre est difficilement accessible. De plus, le chômage touche plus durement les débuts de cycle de vie avec le fort taux de chômage des jeunes, et ses éventuels effets ont des chances d'être plus visibles dans cette période.

Mais le passage à l'âge adulte est une période difficile à dater si ce n'est par les nombreux événements qui le composent. C'est ainsi que le départ du domicile parental, la première mise en couple, le premier emploi, la fin des études, le service militaire, l'autonomie financière sont autant d'événements qui jalonnent de manière différente les passages à l'âge adulte et rendent très complexe l'étude d'un événement particulier.

Le chômage n'est pas une situation définitive mais dynamique. On passe par une période de chômage, on le connaît pendant un certain laps de temps, il peut durer, prendre fin ou éventuellement se renouveler. Les trajectoires professionnelles sont, de nos jours, si fractionnées qu'il est difficile d'isoler les périodes de chômage pour en voir les effets sur la vie conjugale. Par souci de clarté, on a choisi de cantonner l'analyse dans un premier temps à l'accès au premier

emploi qui suit la fin des études. Il s'agit d'un emploi de plus de trois mois dont on connaît la date de commencement précisément et l'avenir (c'est-à-dire s'il a été interrompu pour cause de chômage ou pour d'autres raisons).

Parallèlement, étudier la vie en couple pose aussi des problèmes de mesure. Quel critère utiliser ? La date de mariage n'est plus un bon indicateur de la vie conjugale dès lors que l'union libre est généralisée en début de vie en couple. La cohabitation est devenue le mode de début de vie conjugale pour neuf couples sur dix et le lieu d'une première naissance sur deux (Toulemon, 1996). On s'intéressera donc à la date du premier logement commun.

Le critère du partage du logement semble le plus objectif et pertinent. Certes, il existe des couples conservant deux logements différenciés, mais cette population est rare et, souvent, ce n'est pas d'ailleurs un choix mais une contrainte professionnelle d'un des conjoints, qui les oblige à vivre éloignés (Villeneuve-Gokalp, 1997).

Choisir le point de départ de la période d'observation

Enfin, l'analyse des durées de vies pose un autre problème : le point de départ de la période d'observation. Là encore, quelle origine choisir ? Le départ du domicile parental pourrait être un bon reflet de l'accès à l'autonomie car le cordon avec le domicile parental est coupé ; mais il s'avère trop endogène pour être utilisable, puisqu'il n'est possible que s'il y a autonomie financière, c'est-à-dire emploi (sauf le cas des études financées par les parents). Un âge donné n'est pas non plus un point de départ possible car l'âge de mise en couple est extrêmement lié au milieu social. Par exemple, si l'on prenait dix-huit ans comme point de départ alors l'effet important du milieu social risquerait de masquer tous les autres. Aussi a-t-on décidé de faire démarquer l'observation du processus à la date de fin d'études en l'introduisant comme variable explicative.

En effet, on suppose que la date de fin d'études rend plus cruciale à la fois l'entrée dans la vie professionnelle et la vie familiale. Si tant est qu'il y ait un choix, un arbitrage ou seulement une priorité à donner à l'un de ces deux domaines, alors il semble que la fin des études soit la date charnière dans le passage à l'âge adulte. Il est vrai que la vie professionnelle a pu commencer avant la fin des études mais ce sont souvent des « petits boulots » pour les financer, sans rapport avec le domaine d'activité recherché par la suite. De même, la vie conjugale peut commencer avant la fin des études mais cela concerne une minorité de personnes (10,7 % des femmes ayant connu une histoire de couple et 7,1 % des hommes) qui réalisent des études supérieures longues. Une fois ces choix de critères avancés, on peut regarder l'avenir conjugal et professionnel des célibataires chômeurs à la fin des études.

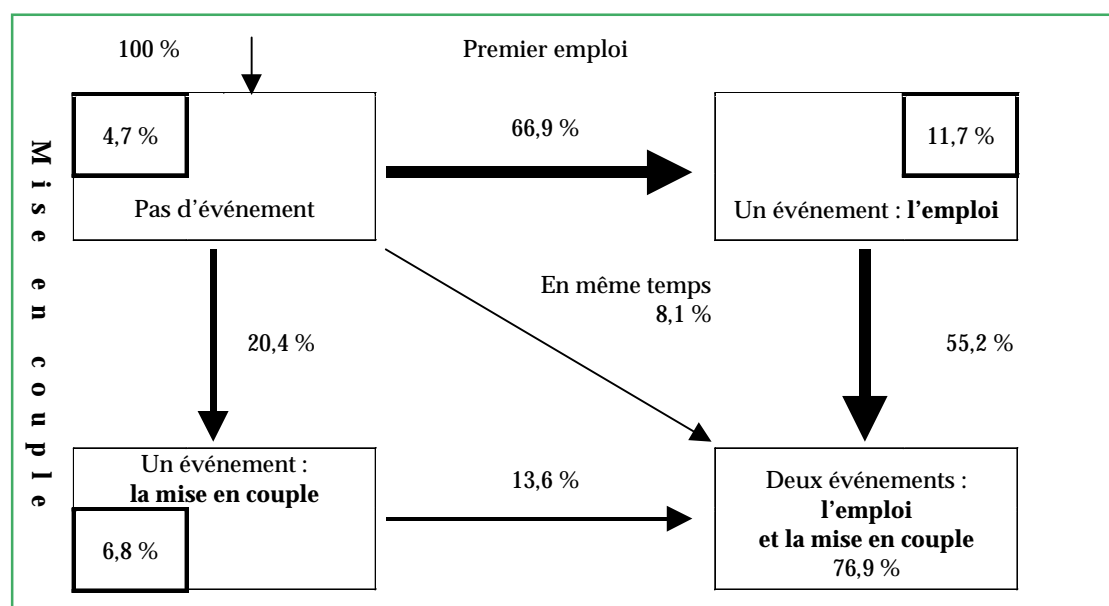
Chômage-famille ou famille-chômage ?

On a vu que les résultats mettant en évidence l'influence directe du chômage sur la situation familiale n'étaient pas une

preuve d'un lien, tant la relation inverse peut aussi être avancée. Des problèmes d'endogénéité apparaissent dès que l'on étudie conjointement les liens entre le chômage et la famille. Si l'on tente d'expliquer, par exemple, en quoi le statut professionnel joue sur la formation des couples, il est facile d'argumenter que le statut professionnel peut aussi dépendre de la situation familiale. Tant les recherches sur l'offre de travail féminin que les recherches étudiant conjointement vie familiale et vie professionnelle font ressortir des liens non négligeables. Si tant est qu'on puisse exprimer un rapport de « causalité » entre la précarité professionnelle et la précarité familiale, encore faut-il essayer de spécifier le sens d'influence prioritaire.

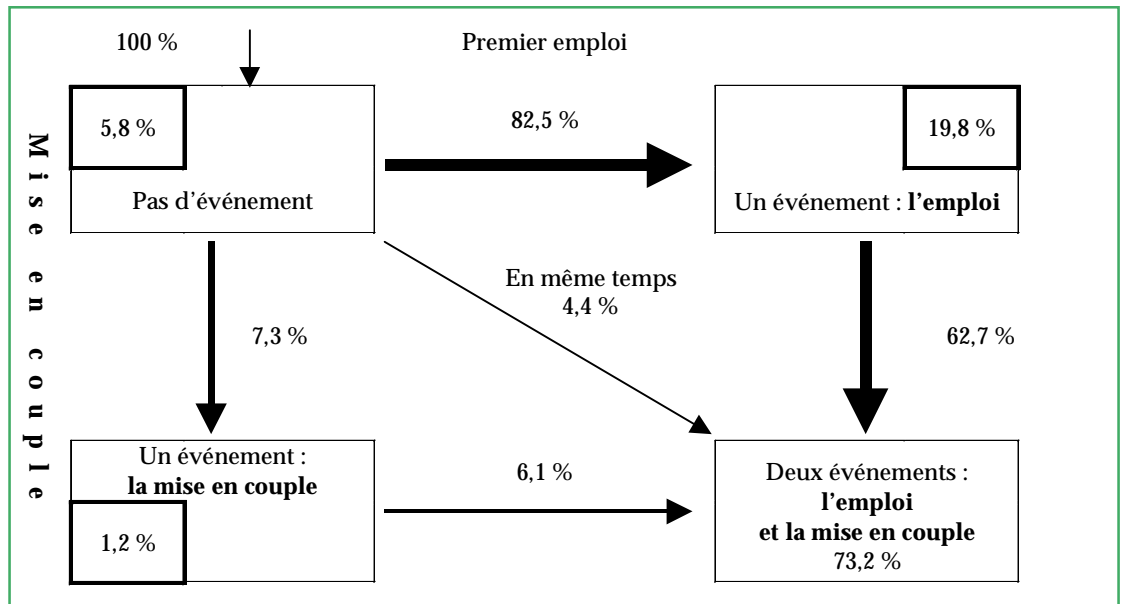
Dans une première étape liminaire, on a représenté les fréquences de passage d'un état de célibataire n'ayant pas encore connu son premier emploi à la fin des études vers l'état soit de cohabitant (verticalement) soit de travailleur (horizontalement) dans les graphiques 1 et 2. Les données sont issues de l'Enquête Situation de Famille et Emploi de 1994. L'emploi semble une priorité pour les céliba-

Graphique 1 - Avenir professionnel et conjugal des femmes à la fin des études



Source : enquête Situation familiale et emploi 1994, INED, 1999

Graphique 2 - Avenir professionnel et conjugal des hommes à la fin des études



Source : enquête Situation familiale et emploi 1994, INED, 1999.

taires chômeurs. 82,5 % des hommes ont accès au premier emploi avant de connaître la vie maritale.

Seulement 7,3 % commencent leur vie maritale avant de trouver un emploi. On retrouve ces tendances pour les femmes avec des proportions différentes : 67 % connaissent en premier l'emploi et 20 % la vie maritale.

Pour les femmes, cette observation moins flagrante de la priorité professionnelle peut s'expliquer pour partie par la différence d'âge entre partenaires (les femmes commencent leur histoire maritale plus tôt) et pour partie par les différentes valeurs que la société donne au statut professionnel selon le sexe. L'identité sociale des hommes reste principalement extérieure à la famille : l'homme est valorisé par son activité marchande. Au sein même de la famille, il a toute sa place s'il est pourvoyeur de revenus. La femme peut sans doute plus facilement se valoriser par son rôle parental si elle n'a pas accès au travail marchand. Pour l'homme, un emploi est une condition pour la formation du couple. Ceci reste vrai si l'on contrôle par l'âge de fin d'études, ou la cohorte.

Puis, dans une seconde étape, on a réalisé un modèle de durées bivarié sur la venue du premier emploi ou de la première mise en couple à partir de la fin des études (Ekert-Jaffe et Solaz, 1999). Un modèle bivarié non paramétrique – c'est-à-dire qu'aucune forme de fonction n'est imposée (dit aussi analyse des interactions ; Courgeau et Lelièvre, 1989) – permet de déceler une influence d'un événement sur un autre sans que, nécessairement, le second influence le premier. Il s'agit d'une méthode d'analyse biographique qui tient compte des données censurées (individus n'ayant connu aucun des événements faute « d'avoir du temps » à la date de l'enquête). Le test de Hoem permet de tester l'égalité des quotients instantanés.

L'emploi influe sur la formation du couple, mais pas l'inverse

Ici, le modèle permet de comparer d'un côté les probabilités (et non plus seulement les fréquences brutes) de trouver un premier emploi selon qu'il y a eu ou non vie maritale et, de l'autre, les probabilités de cohabiter avant ou après le premier emploi. Le test

de comparaison de Hoem (significatif à 5 %) conclut à une influence du premier emploi sur le fait de cohabiter mais pas de la situation conjugale sur le premier emploi. L'emploi influe sur la formation du couple mais pas l'inverse. On ne trouve pas plus rapidement un premier emploi selon son statut marital.

Ces résultats ne concernent que le début de cycle de vie conjugal et professionnel mais permettent tout de même d'orienter la recherche dans le sens de l'influence de la situation professionnelle sur la vie en couple. Que se passe-t-il cependant le long du cycle de vie ?

S'il est vrai que la situation professionnelle joue sur la formation familiale, on peut se demander de quelle manière. D'une part, est-ce que l'effet est positif ? On peut penser qu'un chômeur célibataire peut souhaiter se mettre en couple rapidement pour partager un appartement et réaliser des économies d'échelle par une vie à deux. Dans le même ordre d'idées, les chômeurs cohabitant avec leurs parents peuvent accéder à une autonomie résidentielle si ce

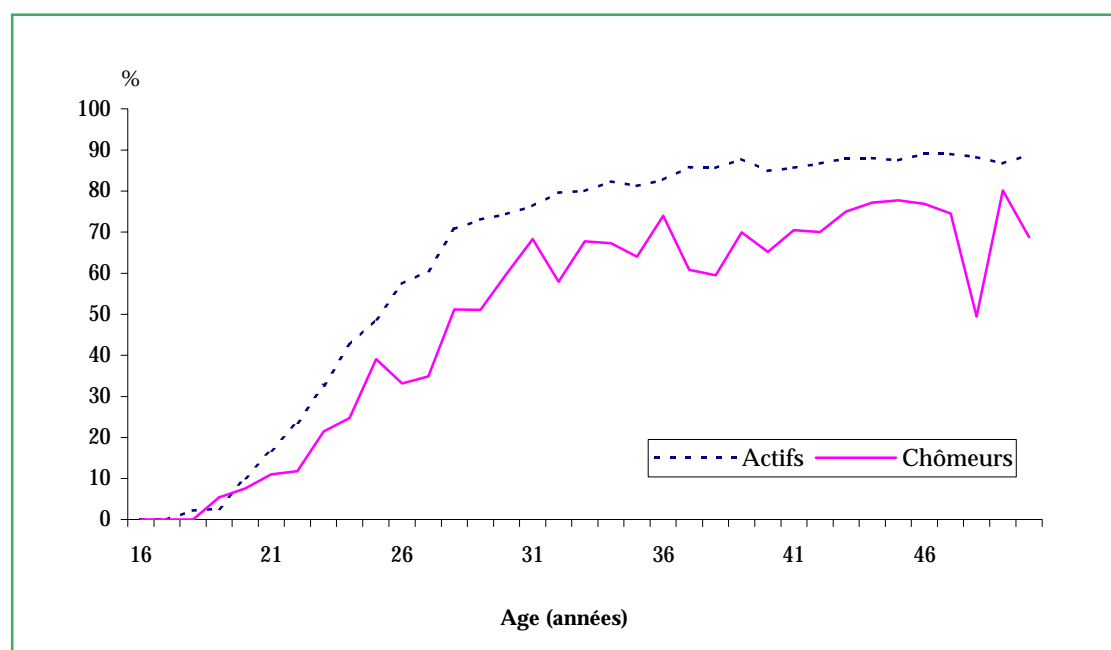
n'est financière en se mettant en couple. Mais, en revanche, on peut aussi envisager que le chômage, en retardant l'autonomie financière, peut aussi retarder les étapes de la vie conjugale. D'autre part, l'effet est-il ponctuel en début de cycle de vie ou bien se prolonge-t-il ?

Les chômeurs sont-ils moins en couple ?

A partir de l'enquête Emploi de l'INSEE de 1993, on a représenté les fréquences de vie en couple selon l'âge et le statut professionnel pour les hommes et les femmes (graphiques 3 et 4). Ces représentations en coupe instantanée ne permettent pas de tirer des conclusions de manière longitudinale mais d'ouvrir la problématique sur l'effet du chômage aux différentes étapes de la vie conjugale, lors de sa formation, et lors de son éventuelle dissolution, puisque le chômage semble un handicap pour la vie en couple à tout âge.

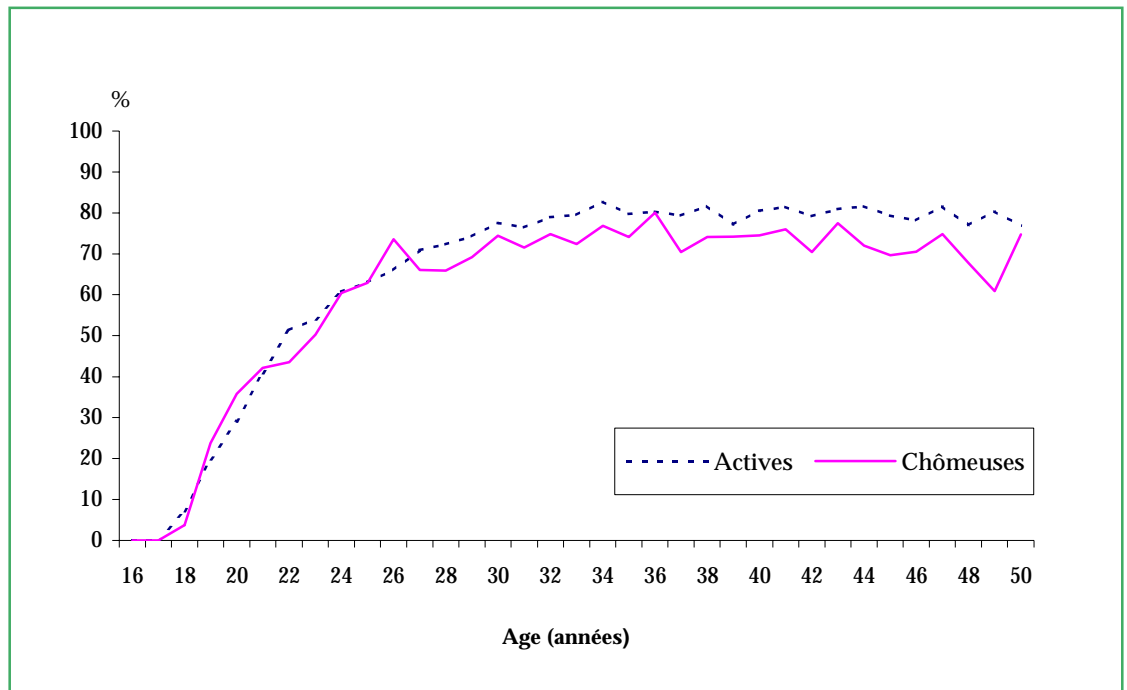
Si l'on compare la proportion de chômeurs et d'actifs en couple, on constate de fortes

Graphique 3 - Proportion d'hommes en couple selon l'âge et le statut professionnel



Source : Enquête Emploi 1993, (INSEE).

Graphique 4 - Proportion de femmes en couple selon l'âge et le statut professionnel



Source : Enquête Emploi 1993, (INSEE).

différences. Et celles-ci ne sont pas uniquement imputables à un effet d'âge. En effet, le chômage touchant plus durement les jeunes, donc précisément les classes où l'on trouve le plus de personnes vivant seules ou célibataires, on pourrait penser que le chômage va simplement décaler, en la retardant, la mise en couple. Or, cette différence ne s'explique pas seulement par un effet de retard de calendrier, puisqu'elle persiste quel que soit l'âge. On a aussi réalisé ces mêmes représentations en fonction de la situation professionnelle l'année précédente pour tenir compte d'un éventuel délai de réaction, d'adaptation à la nouvelle situation professionnelle, et les résultats obtenus sont similaires.

Ces représentations font apparaître un écart significatif entre chômeurs et actifs occupés à tout âge à partir de 21 ans pour les hommes, qui ne se réduit pas pour les classes d'âge élevées. A 30 ans, 58 % des hommes chômeurs sont en couple contre 75 % des hommes avec un emploi. Dix ans plus tard, la différence est maintenue puis-

que 64 % des chômeurs sont en couple contre 86 % des actifs occupés. Le chômage semble un handicap pour la vie en couple à tout âge.

Si cet écart est frappant pour les hommes, il l'est moins pour les femmes, puisqu'il n'est visible que pour des âges supérieurs à 25 ans. Alors qu'un sens différent était envisageable. En effet, si les femmes chômeuses avaient, par exemple, un comportement comparable à celui des femmes inactives, alors elles se mettraient plus souvent et plus vite en couple par désir de sécurité matérielle, mais ce n'est pas le cas. Les chômeuses ont un léger handicap quant à l'accès à la vie maritale. Ce constat va dans le même sens que les résultats du modèle bivarié. Pour les femmes, l'emploi est moins un passage obligé que pour les hommes pour accéder à la vie en couple.

Les graphiques 3 et 4 peuvent se commenter à deux niveaux selon la période du cycle de vie (l'âge de l'enquêté). Pour les classes d'âges jeunes se pose la question de l'effet

du chômage sur la formation du couple, tandis que pour les classes d'âges mûrs, celle de l'effet du chômage sur la dissolution. Il est évident qu'une analyse multivariée tenant compte d'autres variables permettrait de mieux interpréter ces tendances. Néanmoins, les écarts sont si frappants qu'on peut d'ores et déjà avancer quelques commentaires.

Le chômage, un frein à la vie conjugale

Pour les classes d'âge les plus jeunes, la différence notable entre chômeurs et actifs met en évidence la moins grande probabilité de connaître la formation du couple quand on est chômeur. Cet effet négatif du statut de chômeur reste significatif lorsque l'on contrôle par d'autres facteurs que le seul âge (catégorie socioprofessionnelle, âge de fin d'études, sentiment religieux, etc.) dans une étude multivariée sur la durée jusqu'au premier emploi (Ekert-Jaffe et Solaz, à paraître). Ce constat va dans le même sens que ce qu'observait Nicolas Herpin en 1990 à partir de l'enquête Suivi des chômeurs. Il remarquait que, parmi les hommes qui manquaient leur entrée sur le marché de l'emploi, beaucoup manquaient aussi leur entrée sur le marché matrimonial.

Sur d'autres données, Serge Paugam (1993) constatait aussi, à partir de l'enquête Situations défavorisées, que les personnes ayant un emploi instable ou au chômage avaient moins de chance de vivre avec un conjoint et il concluait que « *l'intégration familiale est plus difficile pour les personnes dont l'intégration professionnelle n'est pas réalisée* ». Il semble donc que le chômage soit un frein non négligeable pour accéder à la vie conjugale.

Néanmoins, il est difficile de distinguer les deux effets concomitants qu'exercent les deux côtés du marché matrimonial (pris au sens large, c'est-à-dire de la mise en union) : l'offre et la demande. En effet, on peut imaginer que les chômeurs sont dévalorisés sur le marché matrimonial et qu'ils subissent, par conséquent, une réduction des offres de conjoints potentiels mais aussi qu'ils sont

partie prenante dans le processus. Étant plus ou moins conscients de leur dévalorisation sur ce marché, ils décident d'une certaine manière de s'en retirer ou du moins de se mettre en retrait provisoirement. Par manque de temps ou d'envie, ils ne sont pas disponibles pour commencer une vie maritale et vont donc diminuer leur demande, d'autres priorités matérielles s'avérant plus pressantes. Il conviendrait de préciser cette analyse en regardant le statut de l'emploi en début de couple mais auparavant on peut commenter brièvement la seconde partie du graphique.

Le chômage est déstabilisateur en début de couple

Pour des âges plus mûrs, la moindre fréquence de vie en couple recouvre plusieurs phénomènes même si les veufs ont été volontairement omis des statistiques. On peut y voir le célibat durable, les doublement exclus du marché matrimonial et professionnel – qui cumulent les difficultés – mais aussi, et surtout, une fréquence de séparation plus forte associée à la situation de chômage. Les résultats de l'impact du chômage sur la dissolution sont assez partagés. Pour N. Herpin, il n'y a pas d'effet visible « *une fois franchi le cap de sa formation, l'existence d'une vie en couple n'est pas remise en cause par le chômage* ». S. Paugam nuance ces résultats en postulant qu'une analyse longitudinale se prête mieux à l'exercice. Il calcule des indices d'instabilité conjugale qui se révèlent nettement plus forts pour les couples composés d'au moins un chômeur.

Toutefois, dissocier les effets purs du chômage des autres effets est un objectif difficile. Est-ce que la séparation est due à la situation actuelle ou bien à un handicap de départ dû à une moindre adéquation entre conjoints en début de couple ? Si l'on suppose, par exemple, que les personnes en situation précaire ont tendance à ramener leurs exigences à la baisse par découragement et à accepter de moins « bons partis », alors il est probable que ces unions seront plus fragiles car moins bien assorties. For-

mation et dissolution sont donc extrêmement liées. Dans une précédente étude (Solaz, 1998), on a montré dans ce sens que le chômage en début de couple est déstabilisateur, alors que celui qui intervient quand le couple est consolidé par une longue période de vie commune et/ou la présence d'enfants, n'a pas d'effet.

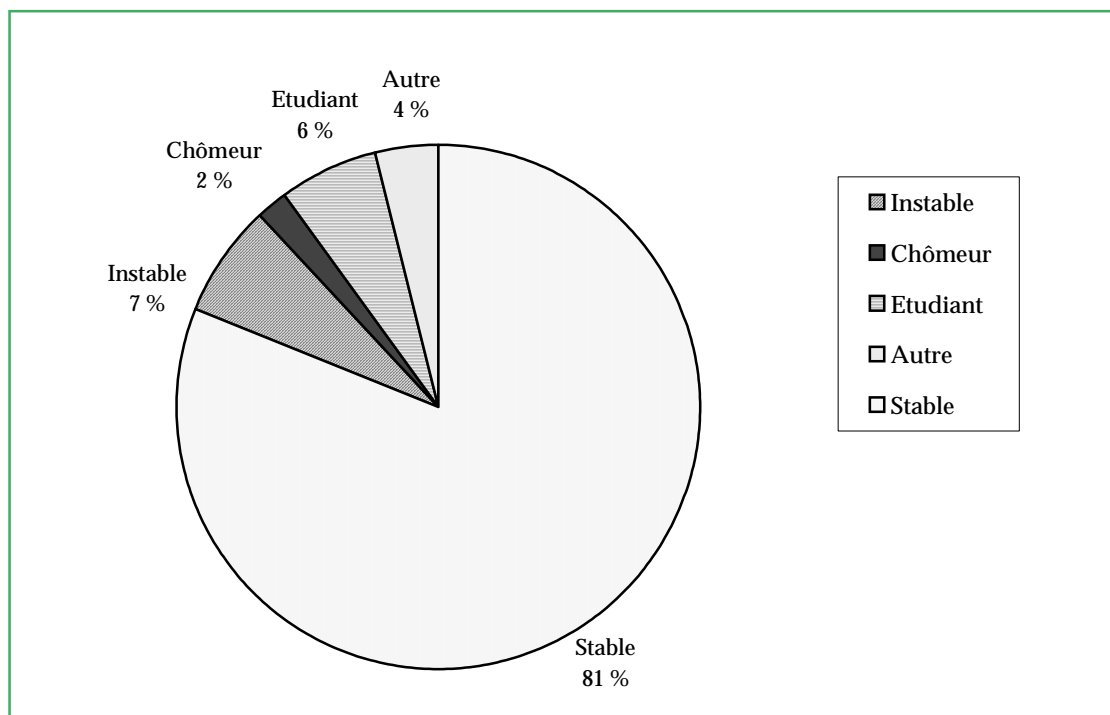
L'accès à l'emploi, une étape nécessaire pour les hommes

La forte différence de genre constatée suggère que la situation professionnelle des femmes ne joue pas le même rôle dans le parcours conjugal. Elle renforce les constatations traditionnellement observées sur l'importance relative des revenus de l'homme et de la femme. Le statut professionnel de l'homme est crucial alors que le revenu de la femme n'est qu'une ressource complémentaire. En période de crise, on aurait pourtant pu envisager que, le salaire de la femme devenant plus vital pour le mé-

nage, cela rapprocherait le statut professionnel de la femme de celui de l'homme. Ce n'est pas le cas. L'accès à la vie conjugale est beaucoup plus contraint par le chômage de l'homme que par celui de la femme.

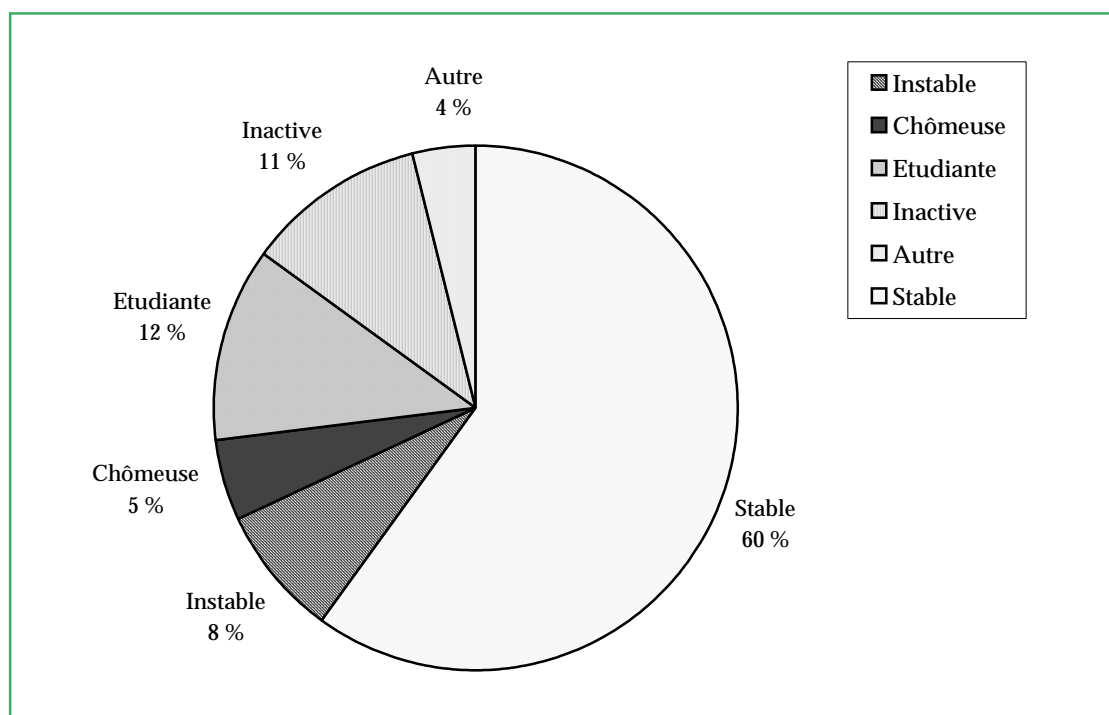
Ces résultats amènent à s'interroger sur la situation professionnelle en début de couple. Un tri à plat (graphiques 5 et 6) des situations professionnelles des conjoints lors de la formation de l'union, réalisé sur l'échantillon des premières unions de l'enquête Situation familiale et emploi, confirme qu'une activité professionnelle stable est moins une condition nécessaire à la formation du couple pour la femme que pour l'homme. En effet, tous âges et catégories socioprofessionnelles confondus, les femmes commencent plus souvent que les hommes leur vie maritale en étant chômeuses (5 % contre 2 % pour les hommes) ou étudiantes (11 % contre 6 %). Cette différence de genre est accentuée par le fait que le statut d'inactivité n'a pas d'équivalent masculin (ou très rarement surtout

Graphique 5 - Activité de l'homme en début de couple



Source : enquête Situation familiale et emploi 1994, (INED-INSEE).

Graphique 6 - Activité de la femme en début de couple



Source : enquête Situation familiale et emploi 1994, (INED-INSEE).

en début de couple). La stabilité de l'emploi est une caractéristique pour 80 % des hommes en début de vie maritale, c'est le cas de seulement 60 % des femmes. Cette asymétrie reste significative si l'on tient compte de la répartition des statuts professionnels différente selon les sexes.

L'accès à l'emploi, d'autant plus si ce dernier est stable, semble donc une étape nécessaire à la formation du couple pour les hommes. C'est moins le cas pour les femmes.



Avec qui les chômeurs se mettent-ils en couple ?

Même si le chômage réduit les chances d'accès à la vie conjugale, certains commencent pourtant leur vie maritale dans des situations professionnelles instables. Avec qui se mettent-ils en couple ? Avec des conjoints à l'emploi stable pour compenser ainsi leurs propres aléas de revenus, ou bien avec des conjoints au statut profes-

sionnel aussi précaire car seuls ces derniers acceptent de constituer un couple ? Pour répondre, nous avons croisé les situations professionnelles des conjoints en début de couple (tableau p. 32).

66 % des hommes qui ont un emploi stable vont se mettre en couple avec une femme qui a aussi un emploi stable, tandis que moins de la moitié des chômeurs se mettront en couple avec une femme qui a un emploi stable. 18 % d'entre eux le seront avec une femme chômeuse, et 12 % avec une femme occupant un emploi instable. Les chômeurs se mettent en couple plus souvent avec des conjoints précaires professionnellement. Ils se mettent en couple moins souvent que la moyenne (ensemble de la population) avec des femmes occupant un emploi stable (48 % contre 60 %), plus souvent avec des chômeuses (18 % contre 11 %) et des travailleuses précaires (12 % contre 8 %). Les chances de trouver un conjoint détenant un emploi stable sont donc minorées par un statut précaire de l'homme.

Situations professionnelles croisées de l'homme et de la femme en début de couple

FEMMES 	Emploi stable	Emploi instable	Chômeuse	Etudiante	Inactive	Autre	Total
Stable	66,18	5,93	5,28	8,34	11,72	2,54	100
Instable	39,23	29,48	7,26	14,51	8,16	1,36	100
Chômeur	47,76	11,94	17,91	11,19	8,96	2,24	100
Ensemble	60,37	7,75	10,63	11,58	5,35	4,32	100
HOMMES 	Emploi stable	Emploi instable	Chômeur	Etudiant	-	Autre	Total
FEMMES							
Stable	88,63	4,53	1,68	3,28		1,89	100
Instable	61,84	26,53	3,27	4,08		4,29	100
Chômeuse	79,88	9,47	7,1	2,37		1,18	100
Chômeuse	79,88	9,47	7,1	2,37		1,18	100
Ensemble	60,37	7,75	10,63	11,58	5,35	4,32	100

Source : enquête Situation familiale et emploi 1994 (INED).

Lecture du tableau : parmi les hommes en couple ayant un emploi stable, 66,18 % ont une conjointe qui a aussi un emploi stable, 5,28 % ont une conjointe au chômage.

On peut comparer avec l'ensemble de la population dernière ligne de chaque sous-tableau.

Les femmes inactives ou occupant un emploi stable ont à peu près le même profil de conjoints en terme de statuts professionnels : 90 % sont en couple avec un travailleur stable, 2 % avec un chômeur, autour de 5 % avec un travailleur précaire. Il faut noter que ce qui semble primordial, ce n'est pas tant le côté financier mais bien l'aspect de stabilité de l'emploi. Une femme inactive et une femme disposant d'un emploi stable n'ont pas beaucoup de chances de changer de situation. Tandis qu'une femme occupant un emploi précaire ou au chômage va créer un environnement d'incertitude pour le ménage auquel elle appartient, car son statut professionnel risque de se modifier.

Le tableau fait également ressortir que les individus détenant un emploi instable ont beaucoup plus de chances que la moyenne (3,8 fois plus pour les femmes comme

pour les hommes) de se mettre en couple avec un partenaire ayant la même situation. On accepte peut-être d'autant mieux l'incertitude qui pèse sur la situation professionnelle de son conjoint si l'on est soi-même en situation incertaine. De plus, la mise en couple réduit, dans ce cas, l'incertitude que l'on subissait quand on était célibataire car la probabilité de perdre les deux emplois au même moment est moindre.

Chômage et travail précaire : des situations proches

Cela conduit à élargir le concept de chômage à des situations de précarité, certes différentes mais similaires en terme d'instabilité. On peut se demander si un travail précaire n'est pas tout aussi handicapant pour commencer une vie commune, avoir

des projets d'avenir, qu'une situation de chômage. En effet, dans les deux cas, l'incertitude qui pèse sur les revenus dans le futur limite l'horizon des décisions.

Les chômeurs ou travailleurs précaires qui décident de former un couple le font davantage avec des conjoints sans emploi ou occupant un emploi instable que les actifs. Ces observations générales sont valables pour les hommes comme pour les femmes, même si l'effet négatif du chômage est plus fort pour les hommes. Là encore, il est difficile de dire quel côté du marché matrimonial domine : le côté offre (les conjoints instables auraient moins de propositions donc accepteraient plus facilement de se mettre en couple avec des personnes instables) ou le côté demande (les conjoints en situation précaire seraient moins « exigeants »). De plus s'ajoute l'endogamie qui rapproche les partenaires de même catégorie professionnelle.

Plusieurs points ressortent de cette étude. Tout d'abord, les résultats sexués. Si le chômage perturbe l'accès à la vie conjugale des femmes, les résultats sont toujours minorés relativement à ceux des hommes. Si l'on exagère volontairement les traits, la femme au chômage est partagée entre deux optiques. Si elle pense pouvoir retrouver un travail, elle va investir dans le domaine professionnel en recherchant un emploi et attendre d'en trouver un pour former une union. Mais si elle est plutôt pessimiste quant à ses chances de trouver un emploi prochainement, elle peut décider de donner priorité à sa vie conjugale en attendant.

Pour l'homme, cet arbitrage se pose moins, puisque sa valorisation familiale passe aussi par son travail marchand. Le chômage est pour lui un plus grand handicap pour l'accès à la vie conjugale.

Chômage et famille : un sujet crucial aujourd'hui

D'autre part, il ressort aussi la nécessité de ne pas se limiter au seul statut de chômage mais d'étendre la relation chômage-famille aux autres formes de précarité. L'instabilité et l'incertitude qui en découlent sont pénalisantes avant tout. Enfin, on peut conclure en disant que les individus cumulent les formes d'exclusion. Exclusion professionnelle rime aussi avec exclusion du marché matrimonial. L'avenir conjugal des célibataires chômeurs est donc perturbé.

Au-delà des conséquences du chômage sur la formation du couple se pose le problème des effets du chômage sur la famille en général. Traiter conjointement famille et chômage est aujourd'hui devenu crucial, puisque de nombreux événements familiaux sont liés aux ressources de la sphère marchande qui n'est désormais plus accessible à tous. Cette étude renforce donc le besoin de considérer le chômeur, non plus seulement comme un simple individu, mais aussi comme un membre – ou non – d'un groupe, groupe qui peut combler partiellement son manque de ressources, groupe qui va aussi subir les conséquences de sa situation professionnelle instable.

Références bibliographiques

- Becker G.-S., *A Treatise on the Family*, enlarged edition, Harvard University Press, 1991.
- Bonnal L. et Fougères D., *Les déterminants individuels de la durée du chômage*, *Economie et Prévision*, 1990, n° 87.
- Cahuc P. et Zylberberg L., *Economie du travail, la formation des salaires et les déterminants du chômage*, collection Ouvertures économiques, DeBoeck Université, 1996.
- Cases C., *Durée de chômage et comportements d'offre de travail : une revue de la littérature*, *Economie et Prévision*, 1994, n° 113-114.
- Commaille J., Introduction du rapport « Chômage et famille », Haut conseil de la population et de la famille, juillet 1999.
- Courgeau D. et Lelièvre E., *Analyse démographique des biographies*, INED, 1989.
- Courgeau D. et Méron M., *Trajectoires d'activité des couples*, in « Typologie des marchés du travail : suivi et parcours », Degenne A. (sous la dir.), séminaire du Centre d'études et de recherches sur les qualifications, document n° 115, 1996.
- Ekert-Jaffe O. et Solaz A., « Unemployment and Formation of the Family in France », miméo INED, 1999.
- Ekert-Jaffe O. et Solaz A., à paraître.
- Festy P., *Le chômage et les familles aux Etats-Unis*, *Population*, mai-juin 1984, n° 3.
- Herpin N., *La famille à l'épreuve du chômage*, *Economie et Statistique*, septembre 1990, n° 235.
- Johnson W.R., Skinner Jonnathan (1986) - « Labor supply and marital separation », *The American Economic Review*, June 1986.
- McCall, J., *Economics of Information and Job Search*, *Quarterly Journal of Economics*, 1970, n° 84.
- Mortensen D., *Job Search, the Duration of Unemployment, and the Phillips Curve*, *American Economic Review*, 1970, n° 60.
- Nezosi G., *Chômage et famille : synthèses des connaissances*, in « Famille et chômage » (sous la dir. de Commaille J.), rapport pour le Haut conseil de la population et de la famille, juillet 1999.
- Nickell S., *Estimating the Probability of leaving Unemployment*, *Econometrica*, 1979, vol. 47, n° 5.
- Paugam S., *Précarité et risque d'exclusion en France*, CERC, La documentation Française, 1993.
- Piketty T., *L'élasticité de la transition non-emploi - emploi : une estimation pour le cas français*, document préparé dans le cadre du contrat finalisé 1996 pour le Commissariat général du Plan, CEPREMAP, avril 1997.
- Solaz A., *L'impact du chômage sur le couple : aspects théoriques et applications*, in *Les politiques sociales catégorielles, fondements, portées et limites*, tome 1, L'Harmattan, 1998.
- Toulemon L., *La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée*, *Population*, 1996, n° 3.
- Villeneuve-Gokalp C., *Vivre en couple chacun chez soi*, *Population*, 1997, n° 5.